

INSTALLATION DES MEMBRES DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE
**LE CHEF DE L'ÉTAT PRÉSIDE
LA CÉRÉMONIE**

Page 5

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

**5 DÉCÈS ET
159 NOUVEAUX
CAS
EN 24 HEURES**

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 4388 | Mardi 23 novembre 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

LEVÉE DES SUBVENTIONS
DE L'ÉTAT

**LES
EXPLICATIONS
DES EXPERTS**

Page 2

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

**TEBBOUNE DONNE UNE
« CHANCE » AUX JEUNES
DE L'ANSEJ**

Page 3



CAMPAGNE ÉLECTORALE
DES ÉLECTIONS LOCALES
**DERNIÈRE
LIGNE DROITE
POUR
CONVAINCRE**

Page 5



TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

**7 ANS DE PRISON
FERME REQUIS
À L'ENCONTRE
DE ABDELMALEK SELLAL**

Page 5

Dr DJAMEL FOURAR EST CATÉGORIQUE :

**« LE RETOUR
AU CONFINEMENT EST
ACTUELLEMENT EXCLU »**

Page 4

ASSISES NATIONALES
DE LA REFONDATION AU MALI

L'Accord d'Alger au menu

Les travaux des Assises nationales de la refondation (ANR) au Mali doivent commencer lundi dans leur phase locale au niveau des six communes du district de Bamako et dans les cercles et régions de l'intérieur avec au menu 13 thématiques, dont l'Accord de paix et de réconciliation, issu du processus d'Alger, ont rapporté des médias.

Cette première phase durera trois jours, et "les termes de références ont été validés et mis en circulation par le gouvernement", selon des médias maliens.

Il s'agit, d'après les mêmes sources, de trouver les voies et moyens nécessaires pour résoudre entre Maliens les problèmes sécuritaires et sociopolitiques auxquels ils font face depuis 2012. Le gouvernement trouve indispensable d'œuvrer à la refondation des structures de l'État, d'où la nécessité d'organiser cette phase préparatoire des ANR dans les communes, cercles et régions au cours de ces trois jours. Cela constitue une opportunité pour le peuple malien de se concerter autour de la vision du changement et des réformes globales nécessaires, d'identifier les besoins et exigences du moment. Ces assises nationales, dont le prochain rendez-vous, la phase finale, est prévu du 20 au 26 décembre, seront placées sous l'égide de la Présidence de la transition. Elles ont pour objectif principal d' "engager un véritable processus de refondation du Mali". Il s'agira de tirer les leçons du douloureux passé avec une synthèse des conclusions, recommandations et résolutions des différentes rencontres tenues jusque-là (forums, assises nationales, états généraux, conférence d'entente nationale, dialogue national inclusif, journées de concertations nationales sur la transition), de "proposer un nouveau contrat national de stabilité sociale, politique, sécuritaire et économique en matière de gouvernance, et d'avoir une compréhension commune des enjeux et défis pour le meilleur choix des réformes escomptées".

Ainsi, les présentes assises nationales se pencheront sur treize thématiques axées sur la défense et la sécurité, la souveraineté nationale, la lutte contre le terrorisme, la justice et les droits de l'homme, la politique de bonne gouvernance, la politique étrangère et la coopération internationale, l'intégration africaine, le dialogue social, les réformes sociales, les questions humanitaires, les élections, la paix, la réconciliation nationale et l'Accord d'Alger. Elles concernent toutes les couches sociales et forces vives de la nation et de la diaspora.

Au total, il y aura plus de 150 participants au niveau des 19 régions, 300 au district de Bamako et 1000 pour les assises nationales. Des participants tous issus des différentes sensibilités de la société civile, de la classe politique nationale, des mouvements des femmes et des jeunes. Les échanges et communications se déroulent en séances plénières et en groupes de travail, conformément au règlement intérieur et au calendrier annoncé.

Les assises nationales avaient été annoncées à la mi-juin par le Premier ministre de Transition malien, Choguel Maïga.

Les autorités de transition maliennes affichent ouvertement leur volonté de reporter les élections présidentielle et législatives prévues le 27 février, dont la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) exige la tenue à la date fixée.

Le Conseil de sécurité de l'ONU veut également un respect des délais électoraux et un retour à un pouvoir civil, après les deux changements anticonstitutionnels d'août 2020 et de mai 2021.

R. C

LEVÉE DES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT

Les explications des experts

La levée des subventions sociales de l'état suscite des réactions de part et d'autre. Des experts économistes livrent des points de vue différents sur une décision qui aura un impact sur toute la société.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Pour Omar Berkouk, économiste et enseignant à l'université d'Alger « cette décision de levée des subventions sociales a été empêchée durant des années et a suscité un refus catégorique de l'ancienne administration ». Aujourd'hui, poursuit-il « l'État est en droit de remettre en cause un système qui n'a pas profité aux couches sociales déshéritées mais plutôt aux plus aisés ». D'autres spécialistes aguerris à ces questions estiment que « les pouvoirs publics ne doivent pas lever brutalement toutes les subventions ». Pour Fateh Mesdour économiste et enseignant à l'université d'Alger a posté une vidéo où il explique que « l'État est en mesure de revoir ce système de subventions pour rationaliser la dépense sociale mais en même temps, il ne doit pas oublier que c'est l'informel qui va absorber la grosse demande sur certains produits soutenus par les pouvoirs publics ». Selon ce spécialiste « il faudra aller progressivement dans le démantèlement des prix des pro-



duits subventionnés notamment en ceux du pain et du lait qui constituent des produits de base ». Si le gouvernement de Aïmen Benabderrahmane entend « ne pas renoncer aux aides de l'État » mais « orienter ces aides aux véritables ayants-droits », d'autres experts plaident pour son renforcement. L'économiste Abderrahmane Mebtoul estime dans une tribune récente que « la politique des transferts sociaux doit changer pour limiter des budgets colossaux (entre 14 et 19 milliards de dollars) et cela pour réorienter ces aides en fonction des mécanismes de compensation financière bien étudiés et plus directs ». Mais d'autres restent inquiets sur le sort des couches vulnérables de la

société avec l'impact de cette décision. L'expert en économie Omar Berkouk s'est interrogé sur la façon dont seront calculées ces compensations. « Compte tenu de la sphère informelle et l'absence de déclarations de patrimoines, il est difficile de bien recenser les personnes qui en ont besoin ». Même constat partagé par d'autres spécialistes qui relèvent que « le recensement des pauvres reste problématique ». Cela dit, le gouvernement a évoqué avant de clore ce dossier sensible que « des fourchettes de salaires sont à l'étude pour trouver des seuils où sont concernées les personnes qui vont bénéficier des aides de l'État ».

F. A.

STRATÉGIE DE RELANCE DE LA CROISSANCE

Le FMI félicite les autorités algériennes

PAR RIAD EL HADI

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a félicité les autorités algériennes pour leur stratégie de relance de la croissance et de réduction de la dépendance de l'économie vis-à-vis des hydrocarbures, tout en partageant les priorités de réforme identifiées pour aider à la transition du pays vers un modèle de croissance plus inclusif et durable. Selon un communiqué du ministère des Finances, le Conseil d'administration du FMI a examiné, lors de sa réunion tenue le 19 novembre dernier, le rapport de la mission de consultation conduite sur l'Algérie au titre de l'Article IV des Statuts du Fonds, qui s'est déroulée virtuellement du 14 Septembre au 03 Octobre 2021.

À ce titre, le Conseil d'administration du FMI a "salué les réformes envisagées par l'Algérie, visant à renforcer les attributions de la Banque d'Algérie et a félicité les autorités algériennes pour leur stratégie de

relance de la croissance et de réduction de la dépendance de l'économie vis-à-vis des hydrocarbures".

Il a également salué "le nouveau plan d'action du Gouvernement, tout en partageant les priorités de réforme identifiées pour aider à la transition de l'Algérie vers un modèle de croissance plus inclusif et durable", a précisé le ministère.

Le Conseil du FMI a noté également qu' "en dépit de ce contexte de pandémie, une reprise progressive est en cours en Algérie, même si quelques vulnérabilités persistent encore en raison des répercussions du Covid-19 et de la prépondérance des hydrocarbures dans la structure de l'économie algérienne".

Tout en précisant qu'un "mix de politiques calibrées permettrait de soutenir la stabilité macroéconomique et promouvoir une croissance durable, résiliente et inclusive", le Conseil du FMI a mis l'accent notamment sur la nécessité de poursuivre les efforts de la consolidation budgétaire en adap-

tant son rythme et sa composition à l'évolution de la pandémie et aux conditions économiques nationales afin de protéger les populations les plus vulnérables.

"Saluant également les efforts récents des autorités algériennes pour moderniser la gestion budgétaire et améliorer l'efficacité du secteur public, les administrateurs du FMI ont encouragé le Gouvernement à diversifier davantage les sources de financement du budget", a ajouté le communiqué.

Sur un autre plan, le Conseil d'administration du FMI a souligné qu' "une politique monétaire bien calibrée, associée à une plus grande flexibilité du taux de change, pourrait aussi soutenir les efforts de stabilisation".

Le Conseil du FMI a recommandé, en outre, "une intensification des efforts de mise en œuvre des recommandations du Programme d'Évaluation du Secteur Financier (FSAP)", a-t-on indiqué de même source.

R. E.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Tebboune donne une « chance » aux jeunes de l'Ansej

Plusieurs orientations liées à la transition énergétique et à la protection de l'environnement ont été données par le président de la République au cours de la réunion du conseil des ministres qu'il a présidé ce dimanche 21 novembre.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Selon un communiqué de la présidence de la République, Abdelmadjid Tebboune a fixé un délai de trois mois pour passer à l'utilisation de l'énergie solaire dans certains établissements publics, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Toutes les communes du pays sont en outre tenues d'utiliser l'énergie solaire pour l'éclairage public, y compris sur les autoroutes et les zones de montagne, comme les Aurès et le Djurdjura. Les normes d'importation des appareils de chauffage domestiques devront aussi être revues pour prendre en compte les critères de la sécurité et de la transition énergétique. Une campagne nationale « gratuite » sera aussi lancée prochainement pour le contrôle des chauffages fonctionnant au gaz, afin de préserver la vie des citoyens. Toujours dans le cadre du développe-

ment des énergies propres, le Chef de l'État a donné comme instruction de coopérer, avec les États avancés sur le plan scientifique, dans les recherches pour la généralisation des énergies renouvelables. Concernant le gaz, le Président a instruit de rationaliser la consommation domestique afin de préserver les ressources énergétiques et augmenter les capacités d'exportation.

L'utilisation du bois dans le bâtiment interdite

Le secteur du bâtiment devra être orienté progressivement vers l'adoption de normes écologiques qui réduisent la consommation d'énergie et garantiront l'utilisation de matériaux non nocifs à l'environnement. Dans un premier temps, c'est l'utilisation du bois dans la construction qui sera interdite pour préserver les ressources sylvicoles. Il sera remplacé par le PVC. Le Président Tebboune a dans ce sens instruit d'installer « dès que possible » le Conseil national de l'énergie auquel sera dévolue la mission de prospective et d'évaluation en matière de transition énergétique.

Une seconde chance pour les jeunes de l'ex-Ansej

Sur un autre registre, le chef de l'État a pris la décision d'unifier la gestion des différents organismes de soutien à l'emploi de jeunes que sont l'Anade (ex-Ansej), la Cnac et l'Angem en les met-

tant sous la tutelle du ministère délégué à la micro-entreprise, « dans un délai d'un mois, au plus tard ». Concernant les jeunes ayant bénéficié de projets dans le cadre de ces dispositifs et qui connaissent des difficultés, il a été décidé de « leur donner une chance » en leur épargnant les poursuites judiciaires, et en adoptant une approche purement économique, avec un échéancier de remboursement de leurs dettes. Autre décision importante prise au cours du conseil des ministres, la régularisation de la situation de toutes les entreprises économiques privées entrées en phase de production, érigées sur des terrains agricoles.

Développement des énergies renouvelables

Le président de la République a insisté sur la rationalisation de la consommation domestique de gaz, dans le but d'économiser les sources d'énergies et augmenter les capacités de leur exportation. Il a aussi recommandé la coopération avec les pays développés dans le domaine de la recherche sur les techniques de généralisation de l'utilisation des énergies renouvelables. Dans le même sens, le Président Tebboune a instruit les responsables du secteur de la transition énergétique de passer à l'utilisation de l'énergie solaire dans certaines institutions publiques, notamment l'éducation et la santé, dans un délai ne dépassant pas trois mois. Il est aussi

donné instruction à toutes les communes du territoire national de passer à l'utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage public, y compris les autoroutes et les régions montagneuses, comme l'Ouarsenis, les Aurès et la région du Djurdjura. L'importation des appareils de chauffage domestique devra aussi faire l'objet d'une révision des normes de sécurité et de consommation dans le cadre de la transition énergétique mise en œuvre en Algérie. Dans la même ligne, le Président a instruit les autorités compétentes afin de lancer une campagne de contrôle gratuit pour tous les appareils de chauffage utilisant le gaz naturel, afin de préserver la vie. L'utilisation du bois pour le coffrage dans la construction de bâtiment sera interdite et devrait être remplacée par le PVC, dans le cadre de la préservation du patrimoine forestier, instruit encore le président de la République. Il est aussi recommandé aux spécialistes et responsables du secteur de la construction d'entamer progressivement la redirection des normes de construction de logements vers l'application de normes environnementales réduisant la consommation énergétique et garantissant l'utilisation de matières préjudiciables à l'environnement. Enfin, le Conseil Supérieur de l'Énergie devra être installé dans les plus brefs délais afin de la charger des missions de la prospective et de l'évaluation.

L. B.

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES

Le texte intégral

« Le président de la République Abdelmadjid Tebboune, a présidé, dimanche, une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'examen et à l'approbation de projets de loi relatifs à plusieurs secteurs », indique un communiqué du Conseil dont voici la traduction APS : Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, dimanche 21 novembre 2021, une réunion du Conseil des ministres consacrée à l'examen et à l'approbation du projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique relative aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'État et du projet de loi modifiant et complétant la loi relative à l'assistance judiciaire, dans le cadre de l'adaptation des dispositions de ces deux textes de loi avec celles de la Constitution de 2020. À l'issue de la présentation d'exposés liés aux secteurs de la transition énergétique, la pêche et les micro-entreprises, le président de la République a donné les instructions suivantes : Concernant le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique :

– Importance de rationaliser la consommation locale du gaz en vue de préserver les ressources énergétiques, et augmenter partant les capacités d'exportation.

– Coopérer avec les pays développés dans les recherches sur les techniques de généralisation de l'utilisation des énergies renouvelables. – Fixer un délai ne dépassant pas trois mois pour la transition énergétique par le recours à l'énergie

solaire dans certains établissements et structures de l'État, notamment les secteurs de la santé et l'éducation. – Obliger toutes les communes du pays à utiliser l'énergie solaire dans l'éclairage public, y compris au niveau des voies express et les zones montagneuses à l'instar des Aurès, l'Ouarsenis et Djurdjura.

– Redéfinir les critères relatifs à l'importation des chauffages à utilisation domestique de manière à prendre en considération les normes de sécurité et la transition énergétique en cours. – Lancer une campagne nationale à titre gracieux pour le contrôle des chauffages fonctionnant au gaz naturel afin de protéger les vies de nos concitoyens. – Interdire l'utilisation du bois dans les projets de réalisation de logements, et le remplacer par du PVC, afin de préserver la richesse forestière. – Orienter progressivement le secteur du bâtiment et des travaux publics vers l'adoption de normes environnementales peu énergivores permettant d'éviter l'utilisation de matériaux nuisibles à l'environnement. – Installer le Haut conseil de l'énergie, dans les meilleurs délais, pour lui confier les tâches de prospective et d'évaluation dans ce domaine.

Concernant le secteur de la pêche et des ressources halieutiques

Le Président s'est félicité du progrès et de la coordination entre les ministères de l'Intérieur, de l'Industrie et de la Pêche pour la concrétisation des projets d'extension des activités de construction navale, dans les zones pilotes, soulignant l'impératif de prioriser : – L'extension de

l'activité de construction navale à l'ensemble de la bande côtière algérienne, pour s'orienter vers une véritable industrialisation, selon un plan de développement sectoriel reposant sur des partenariats internationaux permettant de développer les ressources halieutiques qualitativement et quantitativement.

– Euvrer pour permettre à l'Algérie de retrouver son rôle pionnier dans le domaine maritime par la concurrence dans l'investissement et la production halieutique.

– Octroyer davantage de facilitations en matière de foncier aux véritables investisseurs dans le secteur de la pêche, secteur stratégique, générateur de richesses et un des piliers de la sécurité alimentaire.

Concernant le soutien et l'emploi des jeunes

– Unifier la gestion de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), de l'Agence nationale de gestion de micro-crédit (ANGEM) et de la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) en les plaçant sous la tutelle du ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Micro-entreprise, dans un délai ne dépassant pas un mois.

– Accorder une chance aux jeunes en difficulté, ayant bénéficié de crédits de soutien à l'emploi en les exemptant des poursuites judiciaires tout en adoptant une approche économique en matière de traitement selon un échéancier de remboursement des dettes. – Charger le

ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Micro-entreprise de présenter un recensement périodique semestriel concernant le nombre des postes d'emploi créés.

Orientations générales

– Charger le directeur de cabinet de la présidence de la République d'évaluer les décisions émanant du Conseil des ministres déjà mises en œuvre et d'assurer le suivi de celles non encore exécutées.

– Régulariser la situation de toutes les entreprises économiques privées productives réalisées sur des terrains agricoles en leur délivrant des permis de construire.

– Charger le médiateur de la République de la prise en charge des préoccupations des industriels dont les projets sont en suspens pour des raisons bureaucratiques remontant à la gestion de la période précédente.

– Conférer une formule commerciale et économique au guichet unique consacré à la régularisation des dossiers d'investissement à l'avenir.

Le président de la République a également salué les efforts consentis dans le secteur de l'industrie dont les indicateurs positifs commencent à se manifester.

Avant la levée de la séance, le Conseil a approuvé plusieurs décisions individuelles portant nominations et fin de fonctions pour des fonctions supérieures de l'État..

LES TRAINS DE NUIT CIRCULENT À NOUVEAU EN ALGÉRIE

De retour en Algérie, après une longue interruption en raison de la pandémie.

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a annoncé dans un communiqué la reprise des liaisons des trains de nuit à couchettes et cela depuis dimanche 21 novembre. « Cette reprise concerne d'abord les lignes Alger-Touggourt-Alger et Oran-Béchar-Oran », a précisé la SNTF. Programmé à 20h00 à la gare de Bechar, ce train arrivera à Oran le lendemain à 05h00 du matin, soit une durée de 9 heures.

Pour le train Oran-Béchar, les voyageurs peuvent le reprendre à 20h30 à partir de la gare d'Oran pour arriver le lendemain à 05h00 du matin, soit une durée de 8h30.

Pour la ligne Touggourt-Algérie, le train va démarrer à 17h30 pour arriver le lendemain à 05h00 du matin. Pour Alger - Touggourt, le départ est programmé à 18h10 pour arriver à 05h00 du matin.

La reprise des lignes Annaba-Alger et Tébessa-Alger est programmée à partir du 28 novembre.

La SNTF a fait savoir que ce programme a été mis en place en coordination avec les secteurs de l'Intérieur et de la Santé ainsi que de la Gendarmerie nationale en vue d'assurer la sécurité des voyageurs. Le nombre de voyageurs à l'intérieur du train a été réduit de 50% avec l'application d'un protocole sanitaire. Cette mesure vient en application de la décision des hautes autorités au sujet de la reprise graduelle des différents moyens de transport, suite à l'accalmie qu'a connue la situation sanitaire liée à la propagation de la pandémie du Covid-19. Avec le retour des trains nocturnes, ce sont tous les moyens de transport de masse qui ont repris leurs activités. Les frontières aériennes ont été partiellement rouvertes le 1^{er} juin dernier, ce qui permet à Air Algérie d'opérer des vols commerciaux avec l'étranger. Les traversées maritimes ont repris le 1^{er} novembre dernier, alors que le métro d'Alger a repris du service le 7 octobre dernier.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Obligation de renseigner les quantités de matières premières

« Les établissements de fabrication pharmaceutique sont dans l'obligation de renseigner de manière hebdomadaire les quantités de matières premières disponibles », selon une note publiée par le ministère de l'Industrie pharmaceutique. Selon cette note publiée sur la page officielle du ministère, il a été procédé à l'actualisation du canevas de la déclaration des états de stocks qui doit être transmise de manière hebdomadaire par courrier électronique. « Il est porté à la connaissance des directeurs techniques des établissements pharmaceutiques de fabrication qu'additionnellement aux déclarations figurant dans les états hebdomadaires de stocks, une colonne supplémentaire est à renseigner dans le nouveau canevas téléchargeable sur le site internet du ministère », explique la même source. Cette mesure intervient dans le cadre des dispositions prises par le ministère de l'Industrie pharmaceutique relatives au suivi « rigoureux » de la disponibilité des médicaments. Pour rappel, le ministère a rendu obligatoire l'envoi de la déclaration des états de stocks chaque jeudi avant 12:00, avec l'obligation de déclarer à la direction de la veille stratégique du ministère tout changement dans le programme de fabrication dans un délai de trois mois minimum « afin d'anticiper toute tension ou rupture pouvant affecter ces produits ».

R. N.

Dr DJAMEL FOURAR EST CATÉGORIQUE :

« Le retour au confinement est actuellement exclu »

Le porte-parole du Comité de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar, a déclaré hier que "l'Algérie vit dans un état stable par rapport à la pandémie, où nous n'avons pas encore franchi le seuil des 150 cas de contamination".

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le Docteur Fourar a déclaré qu'un retour au confinement est actuellement exclu, d'autant qu'on ne sait pas encore, selon lui, quelle sera la puissance de la quatrième vague.

Le Docteur Fourar avait confirmé auparavant que si le taux de vaccination n'augmente pas ces jours-ci, nous atteindrons la quatrième vague. Il a souligné que la situation sanitaire actuelle est actuellement stable et que le taux de vaccination a beaucoup diminué. Il a révélé que 286 000 personnes avaient été vaccinées avec la troisième vague. Une fois la situation stabilisée, une grande réticence à se vacciner a été enregistrée. Selon lui, 5 millions de personnes ont reçu les deux doses du vaccin contre le virus Corona. C'est-à-dire seulement 25% du groupe ciblé.

Covid-19 et surconsommation d'antibiotiques

De son côté, le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, a mis en garde, hier contre la surconsommation d'antibiotiques lors de la propagation de l'épidémie du coronavirus, soulignant que cela pourra favoriser la résistance aux antimicrobiens.

Intervenant lors de la célébration de la semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens, le ministre indique que la célébration de cette journée dans le contexte de la pandémie de Covid-19 relève d'une « grande importance ».

Selon lui, la prolifération de la résistance aux antimicrobiens « requiert des médicaments plus chers, prolonge la durée de



la maladie, du traitement et de l'hospitalisation et augmente les coûts des soins sur les familles et la société ».

L'importance de « la surveillance de la résistance aux antimicrobiens »

Après avoir annoncé le lancement d'une journée nationale dédiée à cette question, il rappelle que l'Algérie « continue à célébrer cette semaine, à l'instar d'autres pays, pour faire face à ce danger en affirmant son engagement à mettre en œuvre le plan d'action national de lutte contre la résistance aux antimicrobiens ».

Dans ce cadre, il a souligné l'importance de « la surveillance de la résistance aux antimicrobiens en collaboration avec l'Institut Pasteur comme laboratoire de référence qui devrait être renforcé dans la surveillance et le suivi de cette résistance chez les animaux à travers le dispositif mis en place par le ministère de l'Agriculture ».

Cette journée s'inscrit également, selon le même intervenant, « dans le cadre du plan d'action national qui vise à informer le grand public, ainsi que les professionnels de la santé humaine et animale, sur la problématique de la résistance aux antimicrobiens et de les sensibiliser aux conséquences de celle-ci ».

l'inquiétant rebond des cas graves

Depuis quelques semaines, le danger d'une 4^e vague du coronavirus guette l'Algérie. Les mises en garde des spécialistes et des responsables du secteur sanitaire se multiplient. À Alger, l'on constate désormais une hausse des cas graves de Covid-19.

Dans une déclaration rapportée par la Radio nationale, le chef de service réanimation au CHU Beni Messous à Alger le Professeur Réda Malek Hamidi met en garde contre une hausse inquiétante des cas graves de Covid-19 et des admissions aux services de réanimation.

Affirmant que « la situation est très préoccupante », il fait savoir que « le nombre d'admissions au service de réanimation a triplé » ces derniers jours. À ce propos, il témoigne d'une hausse du nombre de patients atteints de formes graves du Covid-19. Ainsi, le spécialiste estime que « nous devons être prêts pour ne pas revivre le scénario de la 3^e vague ». Par conséquent, il appelle la population à « aller se faire vacciner » d'autant que « le vaccin est disponible ». Il insiste, en effet, « qu'il faut aller se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres ».

C. A.

FEU VERT POUR L'OUVERTURE DES SALLES D'ABLUTION

Le Covid-19 a privé les fidèles des salles des ablutions pendant près de deux ans

Cette situation a été dénoncée par plusieurs citoyens, mais aussi par des imams et des personnalités religieuses. Le ministre est toutefois resté, jusque-là, inflexible, arguant que l'ouverture de ces salles se fera seulement quand la situation sanitaire le permettra.

Le même ministère a annoncé hier que « le temps est finalement venu pour rendre aux mosquées algériennes leurs salles d'ablutions, fermées depuis le mois de mars 2020, et maintenues closes malgré la décision de rouvrir les mosquées ».

En effet, dans un communiqué publié aujourd'hui, le ministère des Affaires religieuses a indiqué que « les salles d'ablu-

tions vont désormais être ouvertes aux fidèles, mais avec des conditions strictes qui visent à préserver la santé des citoyens du coronavirus ».

Bien que le feu vert ait été donné aujourd'hui pour l'ouverture des salles d'ablution dans les mosquées, suite à une réunion entre le comité ministériel de Fatwa et le comité scientifique chargé du suivi de l'évolution du coronavirus, cette reprise reste soumise à plusieurs conditions.

Le même communiqué explique que les salles d'ablution seront ouvertes 15 minutes avant le Adhan (Appel à la prière) et seront fermées 5 minutes après la fin de

la prière. Outre cette mesure, la réouverture de ces salles est également soumise à tout un protocole sanitaire instauré par le comité scientifique.

En effet, pour accéder aux salles d'ablution dans les mosquées, il faudra se conformer à une certaine organisation censée garantir la distanciation physique. Il faudra aussi appliquer du gel hydroalcoolique sur les mains avant d'entrer et n'utiliser à l'intérieur des salles que le savon liquide, et ce, afin d'éviter tout risque d'infection. Des mouchoirs en papier vont également être mis à la disposition des fidèles.

R. N.

INSTALLATION DES MEMBRES DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Tebboune préside la cérémonie

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier lors d'une cérémonie au Palais du peuple (Alger) le président et les membres de la Cour constitutionnelle à l'occasion de leur prise de fonctions.

PAR RAHIMA RAHMOUNI

La cérémonie s'est déroulée en présence du président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, du Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, de l'ancien président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, du chef d'État-Major de l'Armée nationale populaire, le Général de Corps d'Armée Saïd Chanegriha, du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, de membres du gouvernement, des conseillers du président de la République et de hauts responsables.

À cette occasion, le président de la République a salué les anciens président et membres du Conseil constitutionnel et le président et les membres de la Cour constitutionnelle. Le président et les membres de la nouvelle Cour constitutionnelle ont ensuite rejoint le Président Tebboune pour la photo de famille. Le président et les membres de la Cour constitutionnelle avaient prêté serment, jeudi dernier, au siège de la Cour suprême au lendemain de la signature par le président de la République des décrets présidentiels portant composante de la Cour constitutionnelle, conformément aux articles 91 alinéa 7, 186 et 188 de la Constitution. La Cour constitutionnelle



est composée de membres nommés par le président de la République, à savoir Omar Belhadj (président), Leïla Aslaoui, Bahri Saadallah et Mesbah Menas, de membres élus, à savoir Djilali Miloudi de la Cour suprême et Amal Eddine Boulouar du Conseil d'État, ainsi que des professeurs de Droit constitutionnel Fatiha Benabbou, Abdelouaheb Khelif, Abbas Ammar, Abdelhafidh Oussoukine, Omar Boudiaf et Mohamed Boufertat. Le président de la Cour constitutionnelle est désigné pour un mandat unique de six (6) ans. Les autres membres remplissent un mandat unique de six (6) ans et sont renouvelés par moitié tous les trois (3) ans. Selon l'article 186 de la Constitution, la Cour constitutionnelle est composée de douze (12) membres: quatre (4) désignés par le président de la République, dont le président de la Cour, un (1) élu par la Cour suprême parmi ses membres, un (1) élu par le

Conseil d'État parmi ses membres, et six (6) élus au suffrage parmi les professeurs de droit constitutionnel. Le président de la République détermine les conditions et les modalités d'élection de ces membres.

La Cour constitutionnelle est, aux termes de l'article 185 de la Constitution, une institution indépendante chargée d'assurer le respect de la Constitution. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics. Parmi ses attributions, figure l'examen des recours relatifs aux résultats provisoires des élections présidentielles, des élections législatives et du référendum et proclame les résultats définitifs de toutes ces opérations. De même qu'elle peut être "saisie d'une exception d'inconstitutionnalité sur renvoi de la Cour suprême ou du Conseil d'État".

R. R.

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

7 ans de prison ferme requis à l'encontre de Abdelmalek Sellal

Le Procureur de la République près le Pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a requis lundi une peine de sept (7) ans de prison ferme et une amende d'un (1) million de dinar à l'encontre de l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, impliqué dans une affaire liée à la corruption dans la wilaya de Bejaïa. Une peine de trois (3) ans de prison ferme et une amende de 100.000 DA a également été requise à l'encontre de son directeur de cabinet, Mustapha Rahiel, de l'ancien wali de Bejaïa, Ouled Salah Zitouni et de l'ancien Secrétaire général de la wilaya ainsi que de l'homme d'affaires Laâlaoui Mahmoud. L'ancien Premier ministre et son directeur de cabinet sont poursuivis dans des affaires de corruption au niveau de la wilaya de Bejaïa, notamment pour "abus de fonction et octroi d'indus avantages". Lors de l'audition des accusés, Abdelmalek Sellal a nié l'existence d'une relation avec l'homme d'affaires Laâlaoui. De son côté, l'ancien directeur de cabinet, Mustapha Rahiel a nié son intervention pour octroyer des facilitations pour la réalisation d'un hôtel touristique, déclarant que "l'intervention de la Primature à l'époque était dans le cadre des facilitations accordées aux investisseurs afin de créer de nouveaux postes d'emploi". Le tribunal a également auditionné l'homme d'affaires Mahmoud Laâlaoui ainsi que plusieurs cadres de la wilaya de Bejaïa, des services techniques de la Direction de la Protection civile de wilaya et de la Sonelgaz.

Le procès se poursuit avec les plaidoiries du collectif de la défense des accusés.

ANCIEN WALI D'AIN DEFLA

Le procès de Benyoucef Aziz reporté

Le pôle pénal économique et financier près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a reporté hier lundi au 6 décembre prochain le procès de l'ancien wali d'Ain Defla, Benyoucef Aziz à la demande de l'agent judiciaire du Trésor. L'ancien wali d'Ain Defla est poursuivi dans cette affaire pour des accusations en lien avec la corruption. Est également poursuivi dans cette affaire, le groupe "ETRH" des frères Haddad.

R. N.

CAMPAGNE ÉLECTORALE DES ÉLECTIONS LOCALES

Dernière ligne droite pour convaincre

PAR RACIM NIDHAL

La campagne électorale pour les élections des Assemblée populaires communales et de wilaya, prévues le 27 novembre, prend fin mardi à minuit, soit 3 jours avant la date du scrutin, une période au cours de laquelle les candidats doivent s'abstenir de faire campagne, conformément à la Loi organique relative au régime électoral.

L'article 74 de cette loi stipule, en effet, que "nul ne peut, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, faire campagne, en dehors de la période prévue à l'article 73 ci-dessus" qui dispose que la campagne est "déclarée ouverte vingt-trois (23) jours avant la date du scrutin et s'achève trois (3) jours avant la date du scrutin". Refonte du code des collectivités locales pour conférer davantage de prérogatives aux élus, libérer ces élus de toutes les contraintes, ériger la commune en locomotive du développement local, en promouvant l'investissement et en créant de l'emploi, préserver et consolider la stabilité du pays, ont constitué les

thèmes clés abordés par les candidats affiliés à des partis politiques ou se présentant comme indépendants. Dans une première évaluation, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, a estimé que la campagne électorale s'est déroulée de manière "positive", les règles de bonne conduite ayant été respectées. La loi organique relative au régime électoral énonce que "tout candidat ou personne qui participe à une campagne électorale doit s'abstenir de tenir tout discours haineux et toute forme de discrimination". M.Charfi a fait état de quelques "dépassements mineurs", en relation avec le non-respect du protocole sanitaire pour faire face à l'épidémie du Coronavirus (Covid-19).

Le corps électoral s'est élevé, au terme de la révision exceptionnelle des listes électorales, à 23.717.479 électeurs et électrices, selon les données communiquées par l'ANIE, instance qui supervise tout le processus électoral.

Quelque 800.000 encadreurs seront mobilisés pour le bon déroulement du scrutin dans 61.696 bureaux et 13.326 centres de

vote. Un total de 1.158 dossiers de candidature aux Assemblées populaires de wilaya (APW) a été retiré, dont 877 dossiers retirés par 48 partis politiques agréés et 281 par des listes indépendantes. Un total de 22.325 dossiers de candidature aux Assemblées populaires communales (APC) a été également retiré, selon la même source. Un protocole sanitaire en prévision des élections locales a été signé par l'ANIE et le ministère de la Santé, en vue de prévenir la propagation du Covid-19. Les deux parties ont souligné leur attachement à l'application stricte des mesures préventives pour le déroulement du scrutin "en toute sécurité", relevant que tous les moyens nécessaires ont été mobilisés pour la réussite de ce rendez-vous. D'autre part, un budget de 8,67 milliards de dinars a été alloué pour les dépenses liées à la préparation et à l'organisation des élections locales.

M.Charfi a estimé que "toutes les conditions" de réussite des élections locales du 27 novembre "sont réunies", tout en relevant que cette réussite était "étroitement liée au degré d'éveil démocratique chez le citoyen".

Les élections locales s'inscrivent dans le cadre du parachèvement du processus d'édification institutionnelle mis en œuvre par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Elles ont été précédées du référendum sur la révision de la Constitution du 1^{er} novembre 2020 et des élections législatives du 12 juin 2021.

En présidant la cérémonie d'installation des membres du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), le 28 septembre dernier, le président de la République avait qualifié les élections locales d' "étape cruciale du processus de redressement dont découleront des assemblées représentatives à même de prendre en charge les préoccupations et les aspirations des citoyens". Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, avait annoncé, lors de la présentation du Plan d'action de son gouvernement, l'installation, en octobre, d'ateliers de réforme dédiés à la révision des codes communal et de wilaya, en vue de "répondre aux exigences du développement local".

R. N..

**République Algérienne Démocratique et
Populaire**
Wilaya d'Alger
Circonscription Administrative de Bir Mourad Raïs
Commune de BIRKHADEM
NIF : 41000200001608501011
N°.. 05 /2021

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément au décret présidentiel N° 15 / 247 du 16/09/2015, portant réglementations des Marchés publics et des délégations de service public.

Le Président de L'Assemblée Populaire Communale de Birkhadem Informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°03/2021 en date du 24/06/2021 paru dans les quotidiens nationaux : "Midi Libre" et "EL FADJR" en date du 04/07/2021, relatif au projet suivant :

Travaux de Chaussée à travers divers quartiers de la commune de Birkhadem en quatre (04) Lots séparés :

Lot N°01 :

- Projet 01 : Création de la chaussée et Aménagement Des Trottoirs haï Hadjem vers haï En-Nadjah en passant par mosquée Sulaiman El Farissi.
- Projet 02 : Renforcement de la chaussée haï Djenane El Afia.
- Projet 03 : Renforcement de la chaussée Lotissement El Mostekbel coté CEM Si El-Houas.

Lot N°02 :

- Projet 01 : Création de la Chaussée et Aménagement Des Trottoirs haï ES SALEM 03.
- Projet 02 : Parachèvement des travaux de renforcement de la chaussée haï Meghnouche.

Lot N°03 :

- Projet 01 : Renforcement de la Chaussée haï En-Nahda vers Es solh en passant par charbonnier.
- Projet 02 : Renforcement de la chaussée Lotissement Nibel.
- Projet 03 : Création de la chaussée et Aménagement Des Trottoirs haï MONO.

Lot N°04 :

- Projet 01 : Renforcement et Création de la chaussée haï Saint George.
- Projet 02 : Réhabilitation de la chaussée et aménagement des trottoirs au niveau de haï Kassimi Bachir.
- Projet 03 : Création et renforcement de la chaussée et réalisation d'un escalier publics au niveau de Hai El Bina Et Hai Souami.

Que conformément aux conclusions de la commission d'évaluation des offres le projet a été attribué provisoirement comme suit :

Intitulée du projet	Entreprise	Montant de l'offre DA TTC	note technique/70p	Délai de réalisation	Observation
Lot N°01 :	E.T.P.H KADI MAHFOUD NIF : 176092600517115	37.694.321.00 DA/TTC	62.85 Pts	07 Mois	Offre Retenue moins Disant
Lot N°02 :	EGTPH GHEBACHE Nabil NIF : 185191600623167	38.562.545.00 DA/TTC	40.81 pts	13 Mois	Offre classée 2 ^{ème} position Offre Retenue Conformément à l'article 01 du cahier des charges
Lot N°03 :	EGTPH BELDI NOUREDDINE NIF : 178182400553127	37.239.443.50 DA/TTC	47 pts	05 Mois	Offre classée 2 ^{ème} position Offre Retenue Conformément à l'article 01 du cahier des charges
Lot N°04 :	EURL BELKHEIR ABDELKRIM NIF : 000916429026044	11.063.084.90 DA/TTC	53 pts	02 Mois	Offre classée 2 ^{ème} position Offre Retenue Conformément à l'article 01 du cahier des charges

Les autres soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités, de se rapprocher des services de la commune de Birkhadem, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de ce présent avis.

Conformément aux dispositions de l'article N°82 du décret présidentiel N° 15/ 247 du 16/09/2015, portant réglementations des Marchés publics et des délégations de service public. Tout Soumissionnaire contestant ce Choix, peut introduit un recours auprès de la commission des marchés publics compétente dans un délai de Dix (10) jours qui suivent la première parution de cet Avis dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux.

MIDI
quotidien national d'information



L'INFO, RIEN QUE L'INFO



LIGUES 1 ET 2, PROFESSIONNALISME...

Ce qui va changer la saison prochaine

Les membres de l'Assemblée générale de la Fédération algérienne de football, réunis dimanche à Alger en session extraordinaire, ont adopté, à la majorité absolue, le retour à une Ligue 1 professionnelle à 16 clubs, à partir de la saison prochaine.

LIGUE 1
mobilis

LIGUE 2
mobilis



REAL MADRID

Tuchel pourrait plomber un gros dossier d' Ancelotti !





LIGUES 1 ET 2, PROFESSIONNALISME...

Ce qui va changer la saison prochaine

Les membres de l'Assemblée générale de la Fédération algérienne de football, réunis dimanche à Alger en session extraordinaire, ont adopté, à la majorité absolue, le retour à une Ligue 1 professionnelle à 16 clubs, à partir de la saison prochaine.

PAR MOURAD SALHI

L'ancien système avec 20 clubs professionnels fut un échec, selon le président de la FAF, Charaf-Eddine Amara. Ce dernier confirme que la Ligue 1 ne peut plus continuer à fonctionner ainsi, sinon c'est la dégringolade pour le professionnalisme qui a atteint pourtant sa 11e année. L'instance fédérale a bel et bien expliqué les raisons qui ont motivé ce retour à un Championnat de Ligue 1 à 16 clubs au lieu de 18, à savoir "l'endettement des clubs, les difficultés à gérer une saison à 38 voire 34 journées, un agenda international et continental des plus chargés, mais surtout les nouvelles exigences de la CAF relatives à l'obtention de la Licence de club professionnel (LCP) qui imposent des règles strictes et un cahier des charges contraignant pour les clubs et les associations membres", lit-on dans le communiqué de la Fédération algérienne de football. L'objectif de ce changement, selon le patron de la maison de Dély Brahim est de trouver l'efficacité. "Avec un Championnat à 20 clubs, ça n'a



pas été bon, que ce soit sur le plan sportif ou celui de la performance. Ce changement du système va donner lieu à un Championnat disputé et crédible", a indiqué le patron de l'instance fédérale, Charaf-Eddine Amara. Cette saison en cours, qui se joue avec la participation de 18 clubs, connaîtra la rétrogradation de quatre formations en Ligue 2 amateur, alors que les deux champions des deux groupes de la Ligue 2 accéderont en Ligue 1 professionnelle. Allant encore loin dans ses déclarations, l'ancien président du CR Belouizdad a qualifié de "défaillant" le système de compétition à 20 clubs, adopté sous l'ère de son prédécesseur Kheiredine Zetchi. "Ce système a créé un déséquilibre à tous les niveaux. Nous avons constaté que la gestion avec laquelle était gérée la compétition n'était pas efficace. Nous avons opté pour la

normalisation des choses", a expliqué le président de la FAF.

Une élite à 12 clubs, une idée pas plus...

Dans l'espoir de relancer l'opération du professionnalisme adoptée en 2010, les acteurs du football national, dont le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderezak Sebtag, ont proposé la création d'une élite à 12 clubs dans l'avenir. Ce sujet a été évoqué lors de cette assemblée de la FAF, mais aucune décision n'a été prise. Le patron de la Fédération algérienne de football (FAF) avoue qu'il s'agit d'une idée qui a été évoquée et son concrétisation sur le terrain demande la contribution de toutes les parties prenantes. "La commission mixte MJS-FAF, chargée de l'évaluation de la situation du professionnalisme, a été créée afin de trouver des solutions pour une nouvelle relance du football professionnel.

Le bilan des dix premières saisons en Algérie s'est révélé un échec. C'était impossible de continuer à adopter un système défaillant. Parmi les propositions de ladite commission c'était un Championnat à 12 clubs, mais juste une idée qui a été discutée, pas plus", a encore expliqué le premier responsable de la FAF. Invités, ensuite, à se prononcer sur les autres compétitions, les membres de l'AG ont adopté à la majorité des voix le changement du système de compétition qui se décline en deux phases, l'une sera appliquée dès la saison 2022-2023 où seule la Ligue 1 sera concernée. La seconde, lors de la saison 2023-2024 où le troisième palier, soit la Ligue inter-régions de football (LIRF), sera divisé en deux ligues zonales, compte tenu du grand nombre de clubs qui y sont affiliés (96), tout en respectant leurs positions géographiques. "Aussi, ce changement devra permettre l'intégration de nouvelles ligues relevant des circonscriptions administratives nouvellement créées", confirme l'instance fédérale. "Quant au nouveau système de compétition du football amateur, c'est aux membres du Bureau fédéral de trancher lors de la prochaine réunion, prévue le 28 novembre. Je vais leur soumettre les modalités d'accession et de relégation pour adoption", a indiqué le président de la FAF. Pour ce dernier, ce nouveau système sera évalué dans une ou deux saisons. Un bilan général sera fait, selon lui, pour savoir s'il a atteint ses objectifs, en matière notamment du niveau de compétition. En cas de défaillance, ajoute-t-il, il y aura un autre changement.

M. S.

CHRISTOPHE GALTIER

« Atal est déjà de retour sur le terrain »

Souffrant d'une lésion musculaire contractée face à Montpellier qui l'a privé des matchs des éliminatoires de la Coupe du monde avec les Verts, Youcef Atal, le latéral droit de l'OGC Nice, retrouve le terrain

Christophe Galtier s'est montré rassurant en conférence de presse d'avant-match face au Clermont foot d'Akim Zedadka sur l'état de santé de Youcef Atal. Si l'international algérien (22 sélections, 1 but) ne

sera pas rétabli pour le match d'aujourd'hui, il peut espérer retrouver les terrains très bientôt : « Youcef Atal a été victime d'une petite lésion musculaire contre Montpellier. Il est déjà de retour sur le terrain

d'une manière individuelle, en espérant que la semaine prochaine, il puisse intégrer le groupe à travers les séances collectives », a ainsi fait savoir l'entraîneur du Gym. Hicham Boudaoui, pour sa part,

sera, lui aussi, forfait face à Clermont. Galtier a ainsi expliqué que l'ex-Paciste souffrait d'un problème de dos : « C'est une lombalgie. Il a de vives douleurs. On traite, mais le traitement nécessite un arrêt. »

SPORT

TENNIS

Badache sacrée championne d'Afrique des U14

L'Algérienne Maria Badache a remporté le titre africain des U14, après son succès en deux sets (2-0) devant la Tunisienne Chahd Tourkhani, en finale du Championnat d'Afrique de tennis des U14 (garçons et filles), clôturé dimanche à Sousse (Tunisie). Badache, tête de série n° 3, a remporté le premier set 7-6 devant la Tunisienne, tête de série n° 4, avant de dominer facilement le second 6-2. Lors de la demi-finale, disputée samedi, Badache s'est qualifiée aux dépens de la Marocaine Sofia Haddab, tête de série n° 2 en deux sets (7-5, 7-5). Jointe par l'APS, la jeune Badache a exprimé sa joie après le sacre continental en terre tunisienne. "Dieu merci, j'ai décroché aujourd'hui le titre africain de ma catégorie. J'avoue que la finale était difficile mais je n'ai pas baissé les bras et je me suis donné à fond jusqu'au bout. Je remercie toutes les personnes qui m'ont soutenue dans mon parcours et j'offre ce titre au peuple algérien." En revanche, les autres algériennes Imene Ghetta et Wissal Boudjamaoui ont été éliminées au premier tour après leur défaite respectivement face à la Marocaine Sofia Hadab, tête de série N.2 (6-0, 6-0) et l'Égyptienne Hassan Essaad Hassan (6-2, 6-3). Pour sa part, Chakib Laiham a perdu au second tour devant le Tunisien Zakaria Hamrouni, tête de série n° 2 (6-2, 6-2). Au premier tour, l'Algérien avait dominé le Botswana Teo Moalosi en deux sets 6-4, 6-2. La direction technique nationale (DTN) de la Fédération algérienne de tennis (FAT) avait fixé comme objectif "de monter sur le podium", lors de ce rendez-vous continental.



Evoquant l'octroi de la licence professionnelle, le président de la FAF s'est montré "rigoureux et intransigeant", évoquant une éventuelle sanction de la part de la Confédération africaine (CAF) si l'instance fédérale se montre passive sur ce sujet.

La CAF a mis en place une réglementation sur l'octroi des licences aux clubs, très rigoureuse en matière de gestion, de gouvernance, de finances et d'infrastructures. Si un club n'a pas le droit d'avoir sa licence, c'est à la Fédération de le sanctionner. C'est à partir de cette donnée qu'on pourra fixer à l'avenir le nombre d'équipes qui vont composer l'élite professionnelle, qui pourra être réduit à 14, voire 12 clubs s'il le faut. Je ne peux pas octroyer une licence à un club qui ne remplit pas les conditions requises. La FAF sera intransigeante là-

dessus, sinon on risque des sanctions de la CAF, et les conséquences seront très lourdes", a-t-il averti. "L'instance continentale a donné aux fédérations nationales un délai jusqu'au début de l'année prochaine pour se mettre en conformité avec cette réglementation", a-t-il souligné. Appelé à juger le modèle économique du football algérien, le patron de la FAF s'est montré déçu, tout en annonçant son soutien pour les clubs amateurs. "Le modèle économique dans



Chacun doit gérer selon ses moyens."

Enfin, Amara Charaf-Eddine a déploré le non-paiement par la Télévision nationale, depuis quatre ans, des droits TV, "dont la grande partie devait renflouer les caisses des clubs".

"Cela fait quatre ans que nous n'avons pas reçu l'argent des droits TV, dont la grande partie devait renflouer les caisses des clubs. J'ai pris la décision, après accord du Bureau fédéral, de payer les dettes des clubs pour qu'ils fassent face à leurs engagements. C'est à moi ensuite de récupérer cet argent des droits TV ou bien des primes de la participation des clubs aux compétitions africaines. Je fais des actes de responsable qui vont dans l'intérêt du club et du joueur. Nous sommes là pour avancer, pas pour reculer. Nous avons fait des concessions aux clubs débiteurs pour payer de 15 à 30% de leurs dettes, afin de leur permettre de récupérer leurs licences et démarrer le Championnat", a-t-il conclu.

SUISSE

Deuxième but de la saison pour Amoura

Titulaire lors de la réception de Lucerne en Championnat de Suisse, l'attaquant international algérien Mohamed El Amine Amoura a réussi à inscrire son deuxième but de la saison en Championnat. Désormais bien

installé en Équipe nationale, Mohamed El Amine Amoura s'avère aussi bien décisif en Suisse. Alors que Lugano recevait Lucerne, les coéquipiers d'Amoura ont ouvert le score très rapidement avant que

Lucerne n'égalise à son tour. À dix minutes de la fin de la première période, Amoura a profité d'une belle passe de son coéquipier pour se retrouver seul face au gardien. L'ex-joueur de l'ES Sétif n'a pas

tremblé et a redonné l'avantage aux siens avant qu'un troisième but ne soit inscrit sur penalty. Grâce à cette victoire, Lugano est troisième de Super League, à 5 points (et avec un match en moins) du leader, le FC Zürich.

CHAMPIONNATS ARABES SUR PISTE (VITESSE PAR ÉQUIPE)

Médaille d'argent pour le duo Houili-Azzouz

Les cyclistes algériennes Nesrine Houili et Chahra Azzouz ont remporté la médaille d'argent aux épreuves de vitesse par équipe (juniors filles), dimanche lors de la deuxième journée des Championnats arabes sur piste (20-23 novembre) qui se déroulent au Caire, en Egypte. Cette médaille s'ajoute à la médaille d'or décrochée par Houili aux épreuves de poursuite individuelle ainsi qu'aux deux médailles de bronze obtenues aux épreuves de vitesse par équipes chez les juniors garçons et l'élite messieurs. Lors de la première journée disputée samedi, les sélections algériennes avaient remporté quatre médailles (1 or, 1 argent et 2 bronze). La médaille d'or a été l'œuvre de la sélection

"Elite/Messieurs", composée de Yacine Chalel, Lotfi Tehambaz, El Khassib Sassane et Hamza Mansouri, qui a remporté haut la main l'épreuve de la poursuite. Pour sa part, le tandem féminin, composé de Nesrine Houili et Chahra Azzouz, a remporté un peu plus tôt la médaille d'argent au Sprint (Par équipes/Dames). Enfin, les deux breloques en bronze ont été l'œuvre de Salah-Eddine Al-Ayoubi Cherki et Hamza Amari au Scratch, respectivement chez les Juniors/Messieurs et Elite/Messieurs. Treize coureurs algériens, dont trois filles et cinq juniors, ont été engagés dans cette compétition arabe. Après avoir dominé les courses du Championnat arabe sur route avec un



total de 22 médailles (11 or, 7 argent et 4 bronze), les Algériens aspirent à remporter le maximum de médailles dans les épreuves sur piste qui entrent dans le cadre du Festival arabe de cyclisme.

REAL MADRID

Tuchel pourrait plomber un gros dossier d' Ancelotti !

A la recherche d'un successeur à Raphaël Varane, le Real Madrid aurait entamé des discussions avec l'entourage de Wesley Fofana. Un joueur également dans le viseur de Chelsea.



Parti à Manchester United lors du dernier mercato estival, Raphaël Varane n'a toujours pas été remplacé numériquement au Real Madrid. Lors des prochaines sessions de transferts, la priorité du club espagnol sera donc de mettre la main sur un défenseur central capable d'assurer sa succession. Selon les informations d'El Nacional et de Foot Mercato, le Real Madrid aurait coché le nom de Wesley Fofana et aurait même entamé des discussions avec son entourage selon le média français. Mais le joueur de Leicester aurait également la côte en Premier League. Toujours selon les informations d'El Nacional,

Chelsea aurait également inscrit le nom de Wesley Fofana sur sa short-list. Mais comme le précise le média catalan, les Blues auraient d'autres noms en tête comme celui de Jules Koundé (FC Séville), annoncé comme l'une des grandes priorités de Thomas Tuchel. Interrogé sur ses rêves, Wesley Fofana n'avait pas caché son intérêt pour Chelsea : « Un club qui me fait rêver ? Il y a Marseille, le Real Madrid, le Barça. En Premier League, il y a

Chelsea, United, City... Mais il faut travailler pour réaliser ses rêves. Par le travail, on peut tout réussir. » Reste à savoir si les Blues passeront à l'action dans ce dossier.

Ancelotti se méfie déjà de Xavi

Malgré 7 points d'avance avec un match en moins, l'entraîneur du Real Madrid, Carlo Ancelotti, se méfie du FC Barcelone dans la course au titre en Liga suite à l'arrivée de Xavi sur le banc. "Je pense

que Xavi va apporter quelque chose de nouveau à ce club, à cette équipe. Il est clair que c'est une équipe avec laquelle nous allons devoir nous battre jusqu'au bout, donc s'il y a quelque chose de nouveau, j'aimerais le découvrir le plus vite possible", a confié le technicien merengue en conférence de presse. C'est, donc, avec attention que l'Italien a dû suivre la première victorieuse mais mitigée du Catalan samedi à l'occasion du derby contre l'Espanyol Barcelone (1-0).

FC BARCELONE

Xavi se veut positif

Pour ses grands débuts à la tête du FC Barcelone, l'entraîneur Xavi a commencé par une victoire dans le derby face à l'Espanyol (1-0) samedi en Liga. Même si la performance des Blaugrana n'a pas été parfaite, le technicien espagnol se veut optimiste pour l'avenir du club catalan.

"Nous sommes en train de commencer un nouveau projet, et gagner les trois points dans un derby si serré, cela fait du bien, ça nous encourage beaucoup. Au classement, on est loin, mais il reste beaucoup de journées encore, et je suis très optimiste. Croire au titre ? Pourquoi pas ? On a vu par le passé



qu'il est possible de remonter un gouffre de points, avec des sacrifices et des efforts, c'est possible", a confié Xavi

face à la presse. Désormais 6e, le Barça compte provisoirement 8 points de retard sur le leader, le FC Séville.

Griezmann défend son bilan

Revenu à l'Atletico Madrid l'été dernier dans le cadre d'un prêt d'un an, avec une année en option et une option d'achat de 40 millions d'euros, l'attaquant Antoine Griezmann (30 ans, 10 matchs et 2 buts en Liga cette saison) a fait le bilan de ses deux saisons passées au FC Barcelone. Malgré les difficultés rencontrées, l'in-

ternational français refuse de parler d'échec.

"Ce n'était pas non plus catastrophique puisque j'ai toujours fait presque 20 buts chaque saison, a mis en avant le champion du monde 2018 dans une interview pour l'émission Téléfoot. Pour moi, c'est une immense fierté d'avoir joué à Barcelone, j'étais

très heureux d'y aller, avec des coéquipiers extraordinaires et j'ai beaucoup appris des coachs même si parfois je ne jouais pas, même si ça a été compliqué par moment. Là (à l'Atletico, ndlr), on m'aime comme je suis et ce que je suis donc je pense que c'est parfait pour tout le monde."

PSG

Excellente nouvelle pour Leonardo avec le successeur de Mbappé !

Annoncé au PSG dans le cadre de la succession de Kylian Mbappé, Karim Adeyemi ne devrait pas rejoindre le Bayern Munich à la fin de la saison en raison de son prix trop élevé.

Agé de 19 ans, Karim Adeyemi devrait profiter du prochain mercato estival pour quitter le Red Bull Salzburg. « Nous sommes conscients que Karim franchira probablement la prochaine étape l'été prochain. Salzburg ne veut pas mettre d'obstacles sur le chemin », a admis Harald Lürzer, président du club autrichien. Son agent fait actuellement le tour de l'Europe afin de rencontrer les dirigeants des plus grandes équipes européennes. Le représentant d'Adeyemi se serait rendu à Barcelone, à Madrid, mais aussi à Paris.

Le jeune attaquant allemand a également été annoncé dans le viseur du Bayern Munich. Mais selon les informations de Sport 1, l'arrivée d'Adeyemi en Bavière paraît peu probable. En effet, le club allemand ne rechercherait pas de joueurs de son profil. Par ailleurs, son prix de transfert, fixé entre 30 et 40M€, serait considéré comme trop élevé par le Bayern Munich, qui laisse le champ libre au PSG dans ce dossier Adeyemi.

INTER MILAN

Brozovic parti pour rester ?

En fin de contrat en juin prochain, le milieu de terrain de l'Inter Milan Marcelo Brozovic (29 ans, 12 matchs en Serie A cette saison) dispose d'un avenir incertain. Courtisé par plusieurs cadors européens, dont le Paris Saint-Germain, l'international croate ne parvient pas à s'entendre avec les dirigeants du champion d'Italie en titre pour une prolongation. Mais de son côté, le directeur sportif milanais Giuseppe Marotta reste confiant.

"J'espère que Marcelo Brozovic va rester et prolonger son contrat. Je suis presque sûr que ça va arriver, je sais qu'il est heureux ici. Ce n'est pas facile de trouver des clubs qui peuvent lui donner ce que l'Inter lui a donné", a confié l'Italien au micro de DAZN en marge du match face à Naples (3-2) ce dimanche en Serie A.

MANCHESTER UNITED

Solskjaer, c'est fini

Comme attendu, Manchester United a décidé d'arrêter les frais avec l'entraîneur Ole Gunnar Solskjaer. Déjà fragilisé depuis plusieurs semaines, le technicien norvégien a été officiellement débarqué ce dimanche après l'humiliation subie face à Watford (1-4) samedi en Premier League. Avec un contrat qui courait jusqu'en juin 2024, l'ex-buteur de MU devrait quitter son poste avec un chèque estimé à 9 millions d'euros. Comme prévu, Michael Carrick, probablement épaulé par Darren Fletcher, va assurer l'intérim.

BLIDA, TRANSPORT SCOLAIRE

Assuré à près de 100 % à travers la wilaya



Dans le but de remédier à un éventuel déficit enregistré en matière de transport scolaire, les services de la wilaya ont lancé une opération de recensement des zones les plus reculées, en vue de déterminer leurs besoins...

PAR BOUZIANE MEHDI

Le taux de couverture de la wilaya de Blida en transport scolaire est de près de 100 % suite au renforcement des communes connaissant un déficit en différents moyens matériels et humains, a-t-on appris, lundi, du directeur de l'Administration locale, Mohamed Madani. Dans une déclaration à l'APS, en marge de la cérémo-

nie d'installation, dans leur fonction, de 40 chauffeurs de bus scolaires, organisée au siège de la wilaya en présence du wali Kamel Nouisser, le directeur de l'administration locale a assuré que "le recrutement des chauffeurs a permis de porter le taux de couverture de la wilaya en transport scolaire à près de 100 %". M. Madani a signalé que dans le but de "remédier au déficit enregistré en la matière, les services de la wilaya ont lancé une opération de recensement des zones enregistrant un manque en bus scolaires, notamment les plus reculées, en vue de déterminer leurs besoins". Les nouveaux chauffeurs ont été affectés dans les régions qui comptent de nombreux haouchs, dont les populations ont besoin de transport scolaire, à "l'instar des communes de Mouzaïa à l'ouest de Blida ou encore Bouinan à

l'est de la même wilaya", a fait savoir le même responsable. M. Madani a également fait cas de "l'acquisition, par de nombreuses communes, d'un nombre suffisant de moyens de transport scolaire pour couvrir leurs besoins, en application des instructions des services de la wilaya relatives à l'inscription de ce type d'opérations sur leurs budgets", relevant que le parc de la wilaya compte "183 bus de transport scolaire". À noter l'annonce, à l'occasion de cette cérémonie, du concours du meilleur chauffeur de bus scolaire de la wilaya, dont le lauréat recevra une récompense financière, dans le but d'encourager les chauffeurs au respect du code de la route et assurer l'entretien du véhicule, afin de préserver la vie et la sécurité des élèves.

B. M.

CONSTANTINE, MUSÉE PUBLIC NATIONAL AHMED-BEY

Programme pédagogique au profit d'écoles de zones enclavées

Le "musée public national des arts et des expressions culturelles traditionnelles palais Ahmed-Bey de Constantine s'invite dans les zones enclavées à travers un programme pédagogique destiné aux élèves de 14 écoles", a annoncé, samedi 30 octobre, la directrice du musée, Meryem Guebailia. "Ce programme pédagogique vise à présenter aux scolarisés le contenu d'un musée des arts et des expressions culturelles traditionnelles et à mettre en avant le patrimoine matériel et immatériel et les modes d'expression et des savoirs qui reflètent notre société et notre identité", a précisé Mme Guebailia.

Archéologues, attachés de la conservation et cadres du musée se relayent chaque semaine pour parler aux écoliers et leur présenter des notions sur le patrimoine et le musée palais Ahmed-Bey de manière originale et

interactive en s'appuyant sur des supports audiovisuels et des brochures pour mieux véhiculer l'information. Les écoles Moulay-Mohamed, à Chettaba, Chaâraoui-Hocine, à Tafrent, et les Frères-Boudjerda, à Salah-Bey, au chef-lieu de wilaya, sont concernées par ce programme de visite culturelle et pédagogique, ainsi que les établissements scolaires Frères-Brahmia à Guettar el-Aïch, dans la commune d'El-Khroub, Abdelhamid-Benbadis, à Bordj-M'hiris, Karboua-Ramdane à El-Hambli et Beni-Mestina. Les animateurs des visites pédagogiques aborderont la richesse de l'héritage culturel laissé par les prédécesseurs en se référant, entre autres, aux tenues traditionnelles, les chants et les instruments de musique. Aussi, l'architecture, l'histoire de la construction du palais Ahmed-Bey et les traditions popu-

laires seront-elles évoquées, a-t-on assuré, relevant que des brochures sur ces thèmes que des cadeaux symboliques seront distribués aux écoliers ainsi. Mme Guebailia a mis en avant l'"importance de cette action pédagogique dans le renforcement de l'attachement de la jeune génération à leur culture et patrimoine". Considéré comme un des principaux sites touristiques de la ville de Constantine, le palais Ahmed-Bey, construit de 1826 à 1835, a été érigé en 2010 en musée public national des arts et des expressions culturelles traditionnelles. L'édifice, un des plus prestigieux palais de la période ottomane, retrace des scènes de la vie, les us et coutumes du Grand-Constantinois, à travers des salles d'exposition permanentes et des galeries temporaires.

APS

ILLIZI

211 têtes de bétail importées du Niger

211 têtes de bétail (143 ovins et 68 bovins) ont été ramenées à Illizi du Niger par un opérateur économique dans le cadre du commerce de troc transfrontalier. La transaction a été opérée contre une exportation de dattes sèches via le poste frontalier terrestre d'In-Guezzam, par un opérateur local autorisé à exercer ce type d'activités commerciales en vue d'approvisionner le marché local en viandes rouges.

Le cheptel importé a été soumis aux procédures douanières d'usage et à un contrôle vétérinaire en vue de s'assurer de sa qualité, conformément à la réglementation régissant ce type d'échanges commerciaux.

La direction du commerce et de la promotion des exportations de la wilaya d'Illizi a autorisé l'importation de cheptel vivant pour les opérateurs éligibles à l'exercice du commerce de troc transfrontalier avec le Niger et le Mali, après l'avoir une première fois interdite par arrêté de wilaya à titre préventif, pour éviter la propagation de zoonoses. 11 opérateurs économiques exercent l'activité de troc transfrontalier qui permet l'exportation d'une liste de 14 produits algériens, à l'instar des dattes, sel brut et de table, couvertures et articles d'artisanat, contre une liste de 36 produits autorisés à l'importation, à l'exemple du henné, thé vert, épices, miel, aliments de bétail, tissus et vêtements targuis.

Le commerce de troc transfrontalier avec le Niger et le Mali concerne quatre wilayas de l'extrême sud du pays, à savoir Illizi, Tamanrasset, Adrar et Tindouf.

IN-AMENAS

Réception prochaine de l'hôpital 60 lits

Le nouvel hôpital 60 lits de la commune d'In-Amenas, 240 kilomètres au nord d'Illizi, sera réceptionné durant les prochains mois après l'achèvement des travaux de réalisation, ont indiqué les services de la wilaya.

Intervenant lors de l'inspection des travaux d'installation du réseau de gaz et liquides médicales centrales au niveau de cette nouvelle structure, le wali d'Illizi, Mustapha Aghamir, a déclaré que "ce nouvel hôpital, en phase finale de réalisation, sera doté des équipements médicaux nécessaires pour une meilleure prise en charge médicale de la population".

Il a, à ce titre, annoncé que le ministère de tutelle a été "sollicité pour prendre en charge l'opération d'équipement et hâter son ouverture même partielle pour offrir ses prestations à la satisfaction des populations, notamment des zones frontalières des wilayas d'Illizi et de Djanet".

Occupant une surface de 40.000 m², cet hôpital, d'un investissement public plus d'un milliard de dinars, comprend des pavillons et des espaces médicaux nécessaires, dont un service de maternité, médecine interne, transfusion sanguine, pédiatrie, en sus des services d'urgences, de la pharmacie et d'autres structures d'accompagnement nécessaires.

Cette nouvelle structure est appelée à améliorer les prestations et la prise en charge médicale en faveur des malades de la région et leur épargner les longs déplacements vers d'autres structures lointaines pour les soins.

APS

ENVOIS DE FONDS DE LA DIASPORA ALGÉRIENNE

Les transferts devraient atteindre 1,8 milliard dollars en 2021

Les envois de fonds par la communauté algérienne établie à l'étranger vers l'Algérie devraient s'établir à 1,8 milliard de dollars en 2021, a indiqué la Banque mondiale dans sa dernière note d'information sur les migrations et le développement.

Selon les estimations de la Banque mondiale, ces fonds devraient représenter 1,1% du PIB algérien. Globalement, les envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire devraient connaître une forte augmentation de 7,3% et s'élever à 589 milliards de dollars en 2021, note le rapport, confirmant la robustesse des flux déjà observée en 2020, quand les remises migratoires n'ont baissé que de 1,7% en dépit de la grave récession mondiale provoquée par pandémie de la Covid-19.

Pour la deuxième année consécutive, les transferts d'argent vers les pays à revenu faible et intermédiaire (hors Chine) devraient excéder la somme des investissements directs étrangers (IDE) et de l'aide publique au développement (APD), estime le BM, ajoutant que ce constat souligne "l'importance de ces flux qui constituent une véritable bouée de sauvetage en permettant aux ménages de financer des produits essentiels tels que la nourriture, la santé et l'éducation pendant les périodes de difficultés économiques dans les pays d'origine des



migrants". Les envois de fonds vers les pays en développement de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord devraient avoir augmenté d'environ 9,7% en 2021 pour atteindre 62 milliards de dollars, grâce au retour à la croissance dans les pays d'accueil de l'Union européenne (France et Espagne notamment) et à la flambée des prix mondiaux du pétrole qui a eu un impact positif sur les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Les envois de fonds vers le Maghreb devraient faire un bond de 15,2% du fait de la croissance de la zone euro,

selon le document. Les remises migratoires ont largement complété les programmes gouvernementaux de transferts monétaires pour aider les familles souffrant de précarité économique pendant la crise de la Covid-19. "Faciliter ces envois de fonds pour soulager les budgets des ménages mis à rude épreuve devrait être un élément clé des politiques nationales visant à soutenir un redressement global après la pandémie", fait observer Michal Rutkowski, directeur mondial Protection sociale et emploi à la Banque mondiale.

La détermination des migrants à venir

en aide à leur famille en cas de besoin est à l'origine de la forte progression des remises migratoires, de même que la reprise économique en Europe et aux États-Unis qui a été stimulée par les programmes de relance budgétaire et de soutien à l'emploi.

R. E.

CONJONCTURE POST-COVID

Faut-il redouter une aggravation des déséquilibres de l'économie mondiale

Les dépenses publiques pour faire face à la crise pourraient infléchir la trajectoire de correction des écarts entre les pays excédentaires et les pays déficitaires, estime Valérie Mignon, Université Paris Nanterre – Université Paris Lumières et Blaise Gnimassoun, Université de Lorraine. L'intensification de la globalisation des économies et de l'intégration des marchés financiers au niveau international ont favorisé l'émergence, l'accroissement et la persistance des déséquilibres de l'économie mondiale. Lorsqu'ils sont durablement excessifs, c'est-à-dire déconnectés des fondamentaux économiques censés guider leur évolution, ces déséquilibres deviennent une menace pour l'économie mondiale et sa stabilité, notamment au niveau financier.

Pour nombre d'économistes, tels l'Italien Lorenzo Bini Smaghi ou les

Américains Maurice Obstfeld et Kenneth Rogoff, ces déséquilibres étaient ainsi à l'origine de la crise économique et financière de 2007-2008. Le suivi de l'évolution de ces déséquilibres mondiaux et de leur niveau, resté élevé malgré les efforts visant à les réduire, fait donc l'objet de toutes les attentions de la part de la communauté internationale. À l'heure actuelle, la question est d'autant plus préoccupante que la crise de la Covid-19 s'est accompagnée de déficits budgétaires monstres dans de nombreux pays développés. Si le spectre de déséquilibres mondiaux massifs surgit à nouveau aujourd'hui, faut-il vraiment les craindre ?

La communauté internationale mobilisée

Sous l'impulsion de la globalisation des économies à partir des années

1990, certains pays comme les États-Unis, ont accumulé des déficits de transactions courantes explosifs tandis que d'autres - Japon, pays émergents d'Asie de l'Est et certains pays exportateurs de pétrole - enregistraient des excédents courants presque insolents. Ces déséquilibres des comptes de transactions courantes, qualifiés de déséquilibres globaux ou mondiaux, sont mesurés par la somme, en valeur absolue, des excédents et déficits du solde des transactions courantes à l'échelle mondiale. Alors qu'ils représentaient, selon les données du Fonds monétaire international (FMI), seulement 2% du produit intérieur brut (PIB) mondial au début des années 1990, ils ont augmenté continuellement pour atteindre 5, 5% du PIB mondial en 2006.

R. E.

AGRICULTURE SAHARIENNE

L'ODAS destinataire de 350 dossiers d'investissement

L'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (Odas) a reçu depuis son entrée en service en mars 2021 un total de 350 dossiers d'investissement, a indiqué le ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Quelque 120 projets ont été retenus et une superficie globale de 80.750 hectares a été accordée aux titulaires de projets au niveau de cinq wilayas du Sud, a précisé le ministère sur sa page officielle Facebook. Six périmètres irrigués sur un total de 7 proposés par l'Office ont été mobilisés et entièrement accordés, selon la même source. Le dépôt des dossiers d'investissement s'est fait via la plateforme numérique de l'Office, ayant "permis aussi à des opérateurs algériens établis à l'étranger d'obtenir des assiettes foncières pour la réalisation de leurs projets", a-t-on noté.

Le portefeuille foncier soumis par l'Office pour l'investissement dans les agricultures industrielles s'élève à 500.000 hectares, a ajouté la même source.

R. E.

SOUDAN

Le Premier ministre, Abdallah Hamdok, de retour au pouvoir

Abdallah Hamdok, premier ministre mis à l'écart après le coup d'Etat militaire au Soudan, doit retrouver son poste en vertu d'un accord conclu avec l'homme fort du pays, le général Abdel Fattah Al-Bourhane, ont annoncé dimanche 21 novembre des médiateurs.

Un accord politique a été "conclu entre le général Bourhane, Abdallah Hamdok, les forces politiques et des organisations de la société civile pour un retour d'Hamdok à son poste et la libération des détenus politiques", a déclaré l'un des médiateurs soudanais, Fadlallah Burma, un dirigeant du parti d'opposition Oumma. Un groupe de médiateurs soudanais ont diffusé un communiqué confirmant l'accord.

Celui-ci inclut le rétablissement de Hamdok dans ses fonctions, la libération des détenus et le retour au consensus politique, légal et constitutionnel qui gérait la période de transition lancée après la chute en 2019 du régime du général Omar Al-Bachir en 2019, écarté par l'armée sous la pression de la rue.

"L'accord sera officiellement annoncé plus tard dans la journée, après la signature des termes de l'accord et de la déclaration politique l'accompagnant", selon le communiqué.

Les militaires ont longtemps tardé à nommer le nouveau gouvernement qu'ils promettaient depuis des semaines après la mise à l'écart de Hamdok, placé en résidence surveillée.



Face aux appels au retour du pouvoir civil, le général Al-Bourhane était resté jusque-là inflexible. Il s'était renommé à la tête de la plus haute institution de la transition, le Conseil de souveraineté, et avait reconduit tous ses membres militaires ou proarmée et nommé des civils apolitiques. Le général Bourhane avait en revanche semblé desserré l'étoupe au lendemain de la journée meurtrière de mercredi, en rétablissant la connexion Internet du pays, coupée depuis sa prise du pouvoir, le 25 octobre.

En menant un coup d'Etat le 25 octobre, le général Abdel Fattah Abdelrahman Al-Bourhane, chef de l'armée, a rebattu les cartes d'une transition chancelante au Soudan. Il a fait arrêter la quasi-totalité des civils

au sein du pouvoir, mis un point final à l'union sacrée formée par civils et militaires et décrété l'état d'urgence.

Depuis, des protestations contre l'armée appelant au retour du pouvoir civil ont eu lieu, principalement à Khartoum, et ont souvent été réprimées. Samedi, des centaines de manifestants ont défilé à Khartoum-Nord, une banlieue de la capitale, érigé des barricades dans les rues et mis le feu à des pneus, selon un correspondant de l'AFP. "Non au pouvoir militaire !", scandaient-ils. D'autres sont sortis dans les rues dans l'est et le sud de la capitale, selon des témoins. Une quarantaine de personnes sont mortes depuis le coup d'Etat du 25 octobre, pour la plupart des manifestants.

OUGANDA

Le Président Museveni veut frapper les terroristes au cœur

Le président ougandais, Yoweri Museveni, s'est exprimé sur la situation sécuritaire du pays, quelques jours après le double attentat-suicide du 16 novembre qui a touché le centre administratif de Kampala. Le chef de l'Etat assure la population que les membres des cellules ADF, responsables des attaques de ces derniers mois selon les forces de l'ordre, seront arrêtés jusqu'au dernier.

Selon Yoweri Museveni, 12 membres présumés des ADF ont été tués par les forces de l'ordre, et 106 suspects ont été arrêtés depuis juin dernier, date de la tentative d'assassinat du général et ministre des Transports Katumba Wamala, première attaque attribuée à la cellule terroriste res-

ponsable des derniers attentats. "Le plus important est d'arrêter toutes les personnes qui ont l'idée de commettre ces attentats dans notre société", a ainsi déclaré le chef de l'Etat. Et "c'est pour cette raison que nous n'écouterons personne qui parle de libération sous caution. Parce que par exemple, le chef musulman que les policiers ont tué cette semaine, était apparemment un repentir ADF qui avait été amnistié. On ne peut pas donner de nouvelles chances à ces parasites."

Cette semaine, un chef musulman soupçonné d'avoir participé à la réactivation des cellules dormantes des ADF à Kampala a été abattu par les forces de l'ordre, tout comme 4

autres membres présumés du groupe terroriste. Mais la menace de nouvelles attaques continue de peser sur l'Ouganda.

"Les citoyens doivent rester vigilants, car jusqu'à ce que nous les arrêtons tous, ils vont continuer à constituer un danger à court terme, si nous ne prenons pas de précautions", a averti le Président ougandais.

Yoweri Museveni affirme également être en discussion avec son homologue Félix Tshisekedi, président de la République démocratique du Congo, dont l'est du pays sert de base opérationnelle au groupe ADF depuis une vingtaine d'années.

Agences

CENTRAFRIQUE

Un ministre incarcéré pour crimes contre l'humanité

Bouba Ali Hassan, dit Hassan Bouba, ministre de l'Élevage et de la Santé animale de Centrafrique, a été arrêté vendredi 19 novembre dans le bureau de son ministère par la police judiciaire, selon plusieurs sources proches du dossier qui ont requis l'anonymat. L'ancien numéro 2 de l'un des plus redoutables groupes armés rebelles, l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC), est accusé de crimes de guerre et crimes contre l'humanité par la Cour pénale spéciale (CPS), selon une ordonnance de cette juridiction dont l'AFP a pu lire une copie samedi. La Centrafrique, pays parmi les plus pauvres du monde, est le théâtre, depuis 2013, d'une guerre civile d'abord très meurtrière, mais qui a considérablement baissé d'intensité après 2018. La CPS est une juridiction hybride, composée de magistrats centrafricains et internationaux, chargée de juger à Bangui les violations graves des droits humains commises dans le pays depuis 2003.

L'ordonnance aux fins d'incarcération de la CPS consultée par l'AFP, pas plus que les sources anonymes, ne précisent quels sont les faits qui justifient ces inculpations. Mais en août dernier, l'ONG américaine *The Sentry* avait affirmé au terme d'une enquête très détaillée que le chef de l'UPC, Ali Darassa, et son numéro 2 de l'époque, Bouba Ali Hassan, étaient directement responsables de l'attaque d'un camp de déplacés en novembre 2018 à Alindao, qui s'était soldée par la mort d'au moins 112 villageois dont 19 enfants. Les accusations retenues sont extrêmement lourdes et le présentent comme un des auteurs présumés de massacre et tortures : "Crimes de guerre et crimes contre l'humanité par meurtres, actes inhumains et traitements cruels tels que la torture", lit-on dans l'ordonnance des juges de la CPS qui l'ont auditionné vendredi et ordonné son incarcération provisoire immédiatement après.

VENEZUELA

Les opposants au régime veulent réintégrer la scène politique

Pour la première fois depuis 2017, l'opposition participe aux scrutins. C'est l'un des résultats des négociations entamées au Mexique entre le Président Nicolas Maduro et l'opposition.

Le régime socialiste veut obtenir une levée au moins partielle des sanctions dont il est l'objet, notamment pour pouvoir vendre son pétrole. L'opposition, elle, veut obtenir des élections démocratiques. Le gouvernement a donc fait des concessions : 2 des 5 recteurs du Conseil national électoral sont désormais issus de l'opposition. Et le régime a invité des observateurs électoraux de l'Union européenne et du Centre Carter. Un gage de transparence, selon lui, pour les scrutins de ce dimanche 21 novembre.

Dans ce contexte l'opposition a décidé de présenter des candidats, après 4 années de boycott. Ses chances de gagner sont pourtant minces parce qu'elle part en ordre dispersée face au gouvernement socialiste qui présente à chaque poste un candidat unique.

Mais le vrai enjeu est ailleurs : par ces scrutins régionaux et locaux, les adversaires du régime tentent avant tout de réintégrer la scène politique vénézuélienne. Un premier pas avant l'élection présidentielle de 2024. La question est donc de savoir combien de Vénézuéliens suivront l'appel aux urnes aujourd'hui. Une grande partie de la population dit vouloir un changement politique, tant les conditions de vies sont devenues insupportables. Mais beaucoup d'électeurs potentiels ne font confiance ni à l'opposition ni au système électoral pour y arriver.

Agences

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ MENTALE

L'impact du Covid expliqué par le professeur Bencharif

A l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, les laboratoires Elkendi ont tenu le 19 novembre à Alger leur deuxième session de formation au profit des journalistes.

PAR OURIDA AIT ALI

A cette occasion, les organisateurs de la rencontre ont invité le professeur Mohamed El Amin Bencharif, chef du service psychiatrie au centre hospitalo-universitaire Frantz-Fanon de Blida. Le professeur Bencharif a traité d'un thème d'actualité en l'occurrence : "L'impact du Covid 19 sur la santé mentale. Le professeur Bencharif expliquera que l'impact de cette pandémie se constate à différents niveaux, à la fois sur les plans sanitaire, économique ou encore social. S'agissant plus précisément de l'impact sur la santé mentale, objet de la conférence, le professeur affirme que "les incertitudes relatives à l'évolution de cette pandémie aggravent son effet négatif sur les individus qui subissent une angoisse existentielle, générant ainsi une réelle crise de santé publique. En effet, la peur d'être infecté, d'infecter autrui, l'angoisse de perdre la vie ou un être cher, l'insuffisance de prise en charge thérapeutique, l'ensemble de ces craintes font que le stress s'installe



avec rupture de l'équilibre psychologique".

Le professeur Bencharif affirmera que le "Covid 19 aura ainsi des répercussions graves par conséquent sur les populations, nul n'étant à l'abri de cette pandémie, et à plus forte raison des personnes infectées souffrant de comorbidités ou encore ceux souffrant déjà de maladies mentales et dont le comportement se trouve encore plus troublé par les effets du confinement".

Burn-out des personnels soignants

Le conférencier ne manquera pas de pointer du doigt le burn-out provoqué par la pandémie chez les professionnels de la santé, du fait par "exemple de leur exposition permanente aux virus, cela nonobstant la charge de travail".

Le professeur Bencharif déplore également le fait que la crainte de la contamination a fait baisser le nombre de consultations en milieu hospitalier.

S'agissant précisément de son service le nombre de consultations est passé de "1.024 entre le mois de mars à mai 2019 à 310 pour les mêmes périodes en 2020". En revanche, il prédit que les services Covid "connaîtront une activité telle que les personnels médical et paramédical seront continuellement sur le pied de guerre et souvent leur fatigue physique sera aggravée par un stress dû à leur impuissance, par moment, à prendre en charge des patients lorsque ces derniers se présentent dans un état de détresse sanitaire très grave ou du fait d'insuffisance de moyens thérapeutique comme le triste épisode de la pénurie d'oxygène".

En conclusion le professeur Bencharif souhaite vivement qu'une "prise en charge psychologique soit effective en direction des professionnels de la santé, d'autant que les spécialistes dans le domaine de psycho-pathologie existent suffisamment".

O. A. A.

EXCÈS DE SEL

Il ralentirait le flux sanguin dans le cerveau

Quand les neurones s'activent dans notre cerveau, ils ont besoin de glucose, le carburant de nos cellules, et d'oxygène. Tous les deux sont transportés par le sang et pour assurer un approvisionnement à la hauteur de la demande des neurones, un ensemble de mécanismes biologiques se met en place et augmente le débit sanguin. Le phénomène a été observé dans le cortex cérébral, la couche la plus en surface du cerveau que l'on appelle aussi matière grise. Des chercheurs de l'université de Georgie se sont intéressés au même phénomène, mais dans une structure plus profonde, l'hypothalamus. Et ce qu'ils ont observé est plutôt surprenant.

Le noyau supraoptique de l'hypothalamus abrite des neurones dont l'activité principale est la sécrétion de vasopressine, une hormone antidiurétique importante dans le contrôle de la concentration sanguine en sel. Si l'augmentation du débit sanguin autour des neurones favorise leur activité, alors un excès sanguin de sel devrait être lié à l'augmentation du débit sanguin pour nourrir les neurones qui s'activent pour éliminer cette anomalie.

Les scientifiques ont observé le phénomène inverse. Dans le noyau supraoptique de l'hypothalamus, trop de sel dans le sang entraîne une vasodilatation et diminue significativement son débit, à tel point que localement, les cellules sont privées d'oxygène. Ces résultats amènent des questions intéressantes sur l'hypertension qui, dans un nombre non négligeable de cas, est due à un régime alimentaire trop riche en sel.

Agences

CERVEAU DES GAUCHERS

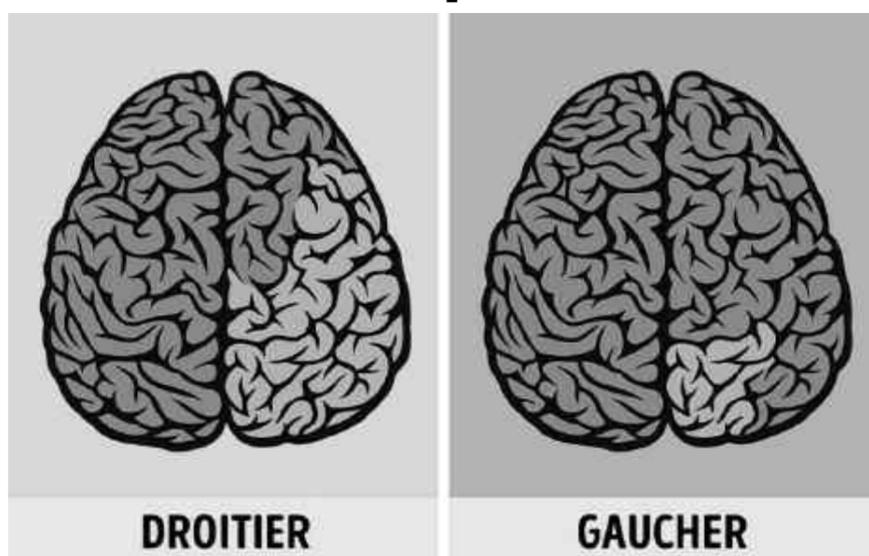
Zoom sur les particularités

Les gauchers sont rares, seulement 10 % des êtres humains environ. Comment cette particularité s'exprime dans le cerveau ? Des chercheurs ont analysé plusieurs milliers d'images cérébrales pour identifier les différences entre gaucher et droitier.

Jusqu'à-là, les observations étaient contradictoires et aucune différence claire n'émerge. Les échantillons testés, seulement quelques centaines de gauchers, sont trop petits. Une équipe internationale de chercheurs, sous la direction du Max-Planck Institute for Psycholinguistics, a comparé le cerveau de 31.864 individus, dont 3.062 gauchers. Sur les images cérébrales, ils ont comparé 8.681 points sur tout le cortex pour comparer les asymétries entre le cerveau des droitiers et des gauchers.

Des asymétries cérébrales propres aux gauchers

Le cerveau humain est asymétrique, chaque hémisphère est spécialisé dans des fonctions différentes. Par exemple, c'est l'hémisphère gauche qui contrôle la main des droitiers et le droit qui contrôle celle des gauchers.



Mais cela concerne aussi d'autres fonctions comme le langage. Chez 95 % des droitiers, c'est l'hémisphère droit qui domine le langage, mais c'est seulement le cas pour 70 % des gauchers selon les auteurs de l'étude. À quel point la gaucherie est-elle liée à l'asymétrie du cerveau ? C'est ce que les chercheurs ont voulu savoir. Ils se sont aussi intéressés aux rôles de certains gènes déjà connus pour être

associés à la gaucherie. Analyser tous ces cerveaux ne fut pas une mince affaire. "Il a fallu environ trois mois de traitement sur douze ordinateurs fonctionnant en parallèle", se rappelle Zhiqiang Sha, une post-doctorante ayant travaillé sur le projet. De toutes ces heures de calcul, les scientifiques en ont tiré des informations intéressantes. Ils ont identifié dix régions où il y a une différence d'asymétrie entre

droitiers et gauchers. Ces dix régions sont localisées tout au long du cortex cérébral et sont caractérisées par une couche de matière grise plus épaisse, et donc plus de connexions entre neurones, dans l'hémisphère droit chez les gauchers que chez les droitiers. Ça colle puisque chez les gauchers, c'est l'hémisphère droit qui contrôle les mouvements de la main dominante. "C'est la première fois que des zones spécifiques de l'anatomie cérébrale ont été reliées avec confiance à la gaucherie", explique Clyde Francks, directeur de cette recherche.

Dans les régions cérébrales du langage, les asymétries structurelles sont associées à des gènes impliqués dans la gaucherie. Plus précisément, six gènes ont été identifiés dont un NME7 qui est aussi responsable de la position des organes à droite ou à gauche du corps. Malgré le nombre conséquent d'images analysées, les scientifiques n'ont pas pu identifier de marqueur clair qui permette de différencier le cerveau d'un droitier de celui d'un gaucher d'un simple coup d'œil.

Agences

LOUANE : L'INCROYABLE DESTIN DE LA NOUVELLE PRINCESSE DES FRANÇAIS

21h00



Un portrait de l'une des artistes préférées des Français, Louane, qui fête en 2021 son 25e anniversaire. Avec trois albums vendus à plus de 2,5 millions d'exemplaires en cinq ans, dont l'un récompensé par une Victoire de la musique, des tournées à guichets fermés dans les plus grandes salles de France et un César du meilleur espoir féminin obtenu pour son rôle dans "La Famille Bélier", la jeune femme prouve qu'elle a beaucoup de talent. Artiste complète, elle est devenue un phénomène de société qui séduit toutes les générations.

LA CONQUÊTE DE L'OUEST

21h00

Le fermier Zebulon Prescott, sa femme Rebecca et leurs filles, Eve et Lilith, quittent Albany pour se rendre dans l'Ouest en passant par le canal de l'Erie. En route, ils sympathisent avec une autre famille, celle d'Alec Harvey, et toutes deux mettent à profit une halte pour construire des radeaux qui doivent leur permettre de descendre le majestueux Ohio. Ils sont rejoints par un chasseur de castors, Linus Rawlings. Mais ce dernier les quitte au matin, sans prévenir, avec son précieux chargement...

LA FÊTE DE LA LIBERTÉ

21h00



Plus d'une vingtaine d'artistes interprètent en musique des textes fondateurs de l'histoire française. De la "Déclaration des droits de la femme", d'Olympe de Gouges à la "Lettre à monsieur Germain", d'Albert Camus, en passant par le "Discours sur l'abolition de l'esclavage" ou "La Misère", de Victor Hugo.

SOPHIE CROSS

21h00



Désespérée par la perte de la seule piste réelle qu'elle possédait dans la recherche de son fils, Sophie se confie enfin à Thomas, qui décide de l'épauler. L'équipe est chargée d'enquêter sur la mort d'un détective privé. Aucun élément concret ne permet d'avancer jusqu'à ce que le légiste, en livrant son analyse, fasse repartir l'enquête cinq ans en arrière. Mystères, secrets, fausses pistes et IGPN ralentissent l'équipe. Sophie et Thomas ont trouvé des informations importantes concernant un trafic d'enfants. Arriveront-ils à retrouver leur fils Arthur ?



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

RETOUR À REIMS (FRAGMENTS)

21h00



En 2009, Didier Eribon publie "Retour à Reims", récit autobiographique et sociologique racontant l'histoire douloureuse des ouvriers français. Jean-Gabriel Périot s'est attaché aux trajectoires des parents de l'auteur, notamment de sa mère. Placée à l'hospice de la Charité quand sa propre mère partit travailler en Allemagne après la défaite de 1940, elle dut renoncer à devenir institutrice. Contrainte par l'institution de se mettre au travail après le certificat d'études, elle devint employée de maison et épousa un ouvrier. "Les lois de l'endogamie sociale sont aussi fortes que celles de la reproduction scolaire, et étroitement liées à celle-ci", écrit Didier Eribon au sujet de leur rencontre dans un bal populaire.

UN TICKET POUR L'OPÉRA : LA MAÎTRISE POPULAIRE DE L'OPÉRA-COMIQUE

21h00



La Maîtrise populaire de l'Opéra-Comique est une école du spectacle où excellence rime avec diversité. Tous les ans, des auditions sont organisées en banlieue pour repérer des enfants qui ont un potentiel, mais n'auraient pas eu l'idée de se présenter au concours d'entrée. Ils prennent des cours de chant, de danse, ou d'expression scénique, afin de s'intégrer dans une troupe capable de monter toutes sortes de spectacles. Pendant une année, des caméras ont suivi quotidien de la Maîtrise, avec sa directrice, Sarah Koné, et les élèves qu'elle repère, forme et entraîne jusqu'à la scène de l'opéra.

SAUVER LISA

21h00



Garance et Mélanie finissent par découvrir l'existence de la petite Lisa, qui utilise le prénom de Charlotte et que Rose fait passer pour sa propre fille. De son côté, Isabel résiste, tant bien que mal, aux avances de Daniel et, à Saint-Nazaire, Baranski et Valin découvrent que Lisa a été enlevée. Désormais, la police se saisit de l'affaire.

VENOM

21h00



A San Francisco, Eddie Brock, journaliste impertinent, signe une interview qui lui coûte sa carrière et son futur mariage avec sa fiancée Anne Weying. Menant désormais une vie misérable, il est contacté par une scientifique qui lui demande d'enquêter sur les pratiques non éthiques de son patron, le riche Carlton Drake. Mais au cours de cette enquête clandestine, Eddie est mis en contact avec une forme de vie extraterrestre extrêmement violente. Pour lui, c'est le début d'une nouvelle existence...

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI

Quotidien national d'information Libre

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.18.22.67
Rédaction : Tél-Fax : 023.18.22.67
Publicité : Tél-Fax : 023.18.22.67
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :

Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : 12 rue Fouzia-Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

